

la negociation du Traité de Rifwick. Voilà qui prouve bien authentiquement l'habileté & l'étendue du génie du Prince dont nous parlons.

1697.

II. Le 13. Decembre 1697. le Roi Guillaume s'étant rendu au Parlement, harangua les deux Chambres, pour leur communiquer la Paix qu'il venoit de signer avec ses ennemis ; mais ceux qui se piquent d'habileté & de penetration, prétendirent de trouver dans le discours du Roi, des preuves que la Paix ne seroit pas de longue durée, par les précautions que Sa M. Britannique prenoit, pour empêcher les Anglois de défarmer ; les uns disoient, que ce Prince, connoissant l'inconstance & l'humeur turbulente des Anglois, étoit trop habile homme, pour ne pas profiter de la disgrâce de son Prédecesseur : que l'intérêt d'un Roi d'Angleterre, (qui sçavoit l'art de regner,) ne pouvoit pas le dispenser de fomenter des guerres étrangères, dans lesquelles il devoit engager adroitement ses Sujets, pour éviter des guerres civiles dans l'Etat : que les Rois Jaques I. & Jaques II. n'avoient été que des novices dans cette science, quoique déjà connuë sous le Regne d'Elisabeth ; & que le Roi Guillaume plus habile que ses Prédecesseurs, & plus acredité dans les Cours de l'Europe, ne negligeroit pas cet avantage.

*L'intérêt
général des
Rois d'An-
gleterre est
d'être en
guerre.*

D'autres, (qui ne prévoyoit pas moins que ceux-là, que le Roi de la Grande Bretagne, nonobstant la Paix, vouloit insinuer au Parlement quelque nécessité apparente, de laisser subsister sur pied les Armées de